



vacances POUR
TOUS

Votre partenaire pour des colos accessibles à tous

Exemples de séjours

Détente sur l'île de Beauté

Sorbo-Ocagnano – Corse

La Corse avec un maximum de libertés, dans un centre au cœur du maquis, à 300 m de la plage avec un accès direct.



Les aventuriers des montagnes

Xonrupt-Longemer – Vosges

Sport, nature et grands jeux au programme ! Viens vivre des aventures inoubliables en colonie de vacances dans la montagne des Vosges !



Votre enfant est en situation de handicap ?

En accueillant les jeunes aux parcours variés, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, nous faisons de nos colos un espace d'inclusion, de respect et d'ouverture à l'autre. Une expérience humaine, simple et essentielle.

Il existe de nombreuses façons de permettre à des enfants ayant des besoins spécifiques de partir en colonie de vacances. En fonction du type et du niveau de besoin, les équipes de Vacances pour tous recherchent les meilleures solutions pour proposer des séjours adaptés à chaque situation. En fonction des besoins spécifiques à votre enfant : nous devrons possiblement recruter un animateur dédié pour garantir un accompagnement personnalisé afin d'assurer le bien-être de l'enfant. Cette option peut entraîner un surcoût, nous pouvons mettre en place des aménagements nécessaires.

Si un centre n'a pas les infrastructures adéquates ou l'encadrement spécifique, nous faisons le maximum pour trouver une alternative répondant aux exigences de son bien-être.

La Ligue de l'enseignement - Association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique, adhésion ouverte à tous. Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° A075100379. VA FR 06 775 666 415. Garantie financière : Unaf Paris.

Retrouvez les colos été 2026 sur www.vacances-pour-tous.org

Renseignements et réservations :**
03 87 66 10 53 ou 03 87 66 10 54

Prise en charge pour les familles bénéficiaires

Quotien familial mensuel	Part du prix du séjour prise en charge par l'action sociale	Plafond de la part prise en charge par l'action sociale
De 0 à 680 €	70 %	500 €
De 681 à 1150 €	60 %	300 €
De 1 151 à 1 500 €	50 %	200 €
De 1 501 à 2000 €	40 %	100 €
Plus de 2000 €		Pas de subvention

+ 5 % de réduction*
sur tous les séjours avec le code partenaire **SRIAS571**

* Hors transport.** Un seul séjour par enfant au cours de l'année civile.